
OBSÈQUES PRÉMATURÉES: LA DISPARITION DES MINORITÉS FRANCOPHONES ET AUTRES ILLUSIONS NATIONALISTES

Edmund A. Aunger*

The survival of the French-speaking communities outside Quebec is another question that has provoked considerable debate among scholars from both official-language groups. Many observers have confidently predicted the imminent extinction of these communities, however Edmund Aunger suggests that such dire predictions are premature and, frequently, self-serving. While recognizing the continuing vulnerability of the French-speaking minorities, he demonstrates nevertheless that they have experienced steady and largely uninterrupted growth since 1871. In addition, he refutes the oft-heard claims that they are socially impoverished and politically insignificant.

La question de la survie des communautés francophones hors Québec soulève, elle aussi, bien des débats, autant auprès de spécialistes francophones qu'anglophones. Certains, chiffres à l'appui, vont jusqu'à prêcher la disparition de ces minorités. Cependant, pour Edmund Aunger, les « obsèques sont prématurées ». Quoiqu'il ne remette pas en question leur fragilité et leur vulnérabilité, il montre que la réalité est beaucoup plus complexe qu'elle en a l'air. En outre, il réfute deux autres idées reçues : que la condition sociale des minorités francophones est appauvrie et que le rôle politique des minorités francophones est insignifiant.

Afin d'éviter tout malentendu, il faut souligner dès le départ un fait fondamental: pendant longtemps, les minorités francophones du Canada ont été durement éprouvées et aujourd'hui encore leur santé reste très fragile. Des instances politiques, notamment celles du palier provincial, ont souvent milité en vue de leur disparition et ce, par l'imposition de la langue anglaise ainsi que la destruction des institutions francophones. Au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Ontario, surtout, les francophones ont dû composer avec des dispositions législatives qui supprimaient leurs écoles homogènes et qui empêchaient la transmission de leur langue.¹ Les coups infligés touchaient les jeunes avant tout et, pour cette raison, ont laissé des marques durables. À chaque génération de francophones succède une génération encore plus anglicisée. Dans l'Ouest, par exemple, 3,2 p. cent de la population née entre 1956 et 1961 est

* Faculté Saint-Jean, University of Alberta.

L'auteur tient à remercier Donald Ipperciel pour ses commentaires et suggestions.

¹ E. A. Aunger, « Dispersed Minorities and Segmental Autonomy: French-language School Boards in Canada » (1996) 2 *Nationalism and Ethnic Politics* 191.

francophone, contre seulement 1,3 p. cent de la population née entre 1986 et 1991.²

Les mouvements de population, et surtout l'influx de non-francophones, ont également contribué à cette fragilité. Nous remarquons par exemple que la proportion de francophones à l'extérieur du Québec ne cesse de diminuer, chutant de 7,3 p. cent en 1951, 6,0 p. cent en 1971 et 4,5 p. cent en 1996.³ Cet affaiblissement démolinguistique se trouve accompagné de confusion identitaire. La fragmentation croissante de l'ancienne identité canadienne-française se manifeste de nos jours dans les expressions d'appartenance régionale: les Franco-Colombiens, les Franco-Albertains, les Fransaskois, les Franco-Manitobains et les Franco-Ontariens. Cette mosaïque est enrichie et complexifiée par la superposition d'autres communautés francophones originaires des autres provinces ou d'autres pays. Les Acadiens, enracinés surtout dans les provinces maritimes, connaissent leur propre fragmentation identitaire, évidente dans la mise en place d'organismes provinciaux tels la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, la Société Saint-Thomas d'Aquin ou la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, et dans la survie des variantes dialectales du français acadien tels le chiac et le brayon.

Cette fragilité est sans doute la principale source d'inspiration des innombrables nécrologies qui apparaissent depuis déjà plus d'un siècle, mais surtout depuis l'avènement de la Révolution tranquille. A l'occasion, les nationalistes québécois sont parmi les premiers à réciter les rites funèbres, y voyant une confirmation de la justesse de leur option indépendantiste. Déjà en 1961, Marcel Chaput arrivait à la triste conclusion que les minorités francophones, largement assimilées, « travaillent en faveur du fait anglais », d'où son cri: « Confédération, tombeau des minorités ».⁴ René Lévesque, au cours d'une entrevue accordée en 1967, affirmait sa « conviction profonde que pour la nation canadienne-française, l'indépendance est une question de vie ou de mort ».⁵ En disant cela, il exprimait « une vérité de science politique »: si le Québec reste dans la fédération canadienne, « la nation s'en va d'une façon

² E. A. Auger, « Les communautés francophones de l'Ouest: la survivance d'une minorité dispersée » dans J. Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, 285 [ci-après Communautés francophones].

³ L. Marmen et J.-P. Corbeil, *Les langues au Canada: Recensement de 1996*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999 à la p. 19 [ci-après *Langues au Canada*].

⁴ M. Chaput, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Éditions du Jour, 1961 à la p. 116.

⁵ R. Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'homme, 1968 à la p. 158.

certaine vers la mort douce de l'assimilation progressive et la noyade dans l'océan de l'anglophonie ». De toute façon, comme il le déclarait dans une tournure de phrase mémorable, les francophones à l'extérieur du Québec étaient déjà des « dead ducks ». S'il y restait encore quelques survivants, leur seul espoir était d'immigrer dans un Québec bientôt indépendant.⁶ Yves Beauchemin, l'auteur à succès de *Le Matou* et *Juliette Pomerleau*, abonde dans le même sens. Les minorités francophones sont des « cadavres encore chauds » et leur disparition devrait servir de leçon salutaire aux Québécois. « Qu'on pense aux Louisianais, aux Franco-Américains, aux Franco-Canadiens, disparus (ou en train de disparaître) parce que sans prise politique sur leur destin. Nous formons le dernier carré. Le Canada ne peut être pour nous qu'une maladie chronique à issue fatale. »⁷ En ce qui concerne le sort des Canadiens francophones, une chose semble donc certaine: hors du Québec, point de salut.

Cette conviction n'est pas unique aux nationalistes québécois. Nombre de savants et scientifiques, tant anglophones que francophones, sont convaincus de la disparition des minorités francophones. L'historien distingué Donald Creighton était le porte-parole de sa génération quand il a brossé un tableau d'un Canada composé de neuf provinces anglophones et d'une seule province bilingue. Les minorités francophones étaient à son avis disparues depuis longtemps. Il racontait, par exemple, que les affres de la mort des francophones de l'Ouest ont commencé vers 1890, pour se terminer, un quart de siècle plus tard avec « the virtual extinction of biculturalism ».⁸ Richard Joy, le pionnier des recherches démolinguistiques au Canada, a proclamé la disparition imminente des minorités francophones en 1967, en soulignant de façon particulière que « the French-speaking population of the West appears well on the way toward final disappearance ».⁹ En 1974, Charles Castonguay, mathématicien et démographe, est venu appuyer cette prévision en déclarant que « les minorités francophones hors du Québec et de sa périphérie immédiate s'effacent, ainsi que

⁶ S'adressant aux Franco-Manitobains, Lévesque les exhortait: « Continuez, maudit !!! parce que quand viendra le moment, pis ça peut prendre encore quelques années, où on sera prêts j'espère qu'il restera des candidats pour nôtre immigration qui seront encore conscients d'être Canadiens français. Bâissez-nous en maudit ». P. Perrault *et al.*, *Un pays sans bon sens*, Montréal, Éditions Lidec, 1972 à la p. 157.

⁷ Y. Beauchemin, « Comment mon âme canadienne est morte » (août 1992) *L'actualité* à la p. 77.

⁸ D. Creighton, *Towards the Discovery of Canada*, Toronto, Macmillan of Canada, 1972 à la p. 241.

⁹ R. Joy, *Languages in Conflict*, Toronto, McClelland and Stewart, 1972 à la p. 21 [ci-après *Languages in Conflict*]. Une première édition de ce livre est parue en 1967 à compte d'auteur.

prévu par M. Joy ». ¹⁰ Il a conclu, plus précisément, qu'à moins de constituer une majorité régionale de 88 p. cent, les francophones étaient partout voués à la disparition. Vingt-cinq ans plus tard, il relance le même refrain, qualifiant la situation minoritaire de désastreuse et signalant « the demographic collapse of francophone populations since 1961 ». ¹¹

Néanmoins, nous affirmons ici que la disparition des minorités francophones est une illusion et que, par conséquent, leurs obsèques sont prématurées. Comme disait Mark Twain en 1897 en apprenant la nouvelle de son propre décès: « The reports of my death are greatly exaggerated ». De plus, une conviction connexe selon laquelle le sort fatal des minorités francophones est irrémédiable, nous apparaît également erronée et illusoire. Dans le même ordre d'idée, nous contestons deux autres idées reçues: que la condition sociale des minorités francophones est appauvrie et que le rôle politique des minorités francophones est insignifiant. La diffusion de ces illusions est grandement facilitée par les nationalistes canadiens et québécois, dont les intellectuels sont aussi captifs que leurs concitoyens. Dans la guerre froide entre le Québec français et le Canada anglais, les minorités francophones occupent une terre inconnue, un *no man's land* qui ne paraît plus sur nos cartes nationales. S'agit-il d'un oubli inconscient ou d'une exclusion voulue? Peu importe, les résultats sont très similaires.

PREMIÈRE ILLUSION: LA DISPARITION DES MINORITÉS FRANCOPHONES

La notion selon laquelle les minorités francophones sont sur le point de disparaître ou qu'elles sont déjà disparues peut s'appuyer sur de nombreuses recherches en démolinguistique. Déjà en 1967, dans *Languages in Conflict*, suite à son étude des recensements de 1931 à 1961, Richard Joy formulait la thèse classique de la ceinture bilingue. ¹² Il anticipait la polarisation linguistique au Canada, la création de deux régions unilingues, le Canada français et le Canada anglais, séparés par une zone tampon: la ceinture bilingue. La région du Canada français se trouverait ainsi au Québec, plus précisément, occuperait une zone au

¹⁰ C. Castonguay et J. Marion, « L'anglicisation du Canada! » (1974) 63 *L'Action nationale* à la p. 746.

¹¹ C. Castonguay, « Getting the facts straight on French: Reflections following the 1996 Census » (1999) 8 *Inroads* 57 [ci-après *Getting the facts straight*].

¹² R. Joy, *Les minorités des langues officielles au Canada*, Montréal, Institut de recherches C.D. Howe, 1978 [ci-après *Minorités des langues officielles*]. Voir aussi R. Joy, *Canada's Official Languages: The Progress of Bilingualism*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

nord de Sherbrooke et à l'est de Montréal. Elle serait entourée d'une ceinture bilingue allant du nord-est de l'Ontario à la ville de Montréal et à la côte nord du Nouveau-Brunswick. La région du Canada anglais se trouverait évidemment à l'extérieur de cette ceinture. Selon lui, l'évolution des frontières linguistiques, en marche depuis deux siècles, arrivait à son point culminant: « [à] l'heure actuelle, on assiste à une phase de consolidation. L'anglais est en effet de moins en moins parlé au Québec, et les minorités francophones du Canada anglais sont sur le point de disparaître ».¹³ Il observait que près d'un quart de la population francophone du Canada se trouvait hors du Québec en 1921, tandis que quarante ans plus tard « the French language [is] hardly ever heard outside an area bounded [by the bilingual belt] ».¹⁴ De nos jours, l'analyste Scott Reid le félicite pour sa prévoyance et salue la réalisation de ses prévisions: « In the quarter-century since Joy wrote his book, the assimilation of the French minorities outside Québec and a few border regions of Ontario and New Brunswick has virtually been completed ».¹⁵

Dans son étude des recensements de 1961 à 1996, le mathématicien Claude Castonguay proclame également la disparition imminente des minorités francophones mais, contrairement à Joy, il insiste aussi sur la vulnérabilité de la majorité francophone au Québec.¹⁶ À son avis, « All of Canada's francophone populations are at bay. The prospects are disquieting in Quebec and New Brunswick, and disastrous in the remaining provinces ».¹⁷ Et plus loin: « Already clearly under way by the time of the 1981 census, the demographic collapse is now thoroughly established in all regions ».¹⁸ L'effondrement de la francophonie est visible, selon Castonguay, dans un taux de reproduction linguistique très inférieur à 100 p. cent. En effet, le nombre d'enfants francophones (âgés de 0 à 9 ans) est nettement en dessous du nombre d'adultes francophones (âgés de 25 à 34 ans). En 1996, ce taux était de 86 p. cent pour les Québécois francophones et 58 p. cent pour les minorités francophones. Castonguay attribue ce déficit intergénérationnel à la sous-fécondité et à l'anglicisation.¹⁹

¹³ *Minorités des langues officielles*, *ibid.* à la p. 6.

¹⁴ *Languages in conflict*, *supra* note 9 à la p. 4.

¹⁵ S. Reid, *Lament for a Notion: The Life and Death of Canada's Bilingual Dream*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, 1993 à la p. 101 [ci-après *Lament for a Notion*].

¹⁶ Getting the facts straight, *supra* note 11 à la p. 12. Voir aussi C. Castonguay, « French is on the ropes. Why won't Ottawa admit it? » (Octobre 1999) 20 *Policy Options* 39.

¹⁷ Getting the facts straight, *ibid.* à la p. 59.

¹⁸ *Ibid.* à la p. 61.

¹⁹ Voir par ex. C. Castonguay, « Évolution de l'assimilation linguistique au Québec et au Canada entre 1971 et 1991 » (1997) 38 *Recherches sociographiques* 469.

Ces recherches soulignent clairement la fragilité des minorités francophones au Canada. Toutefois, elles ne nous amènent pas forcément à la conclusion que les francophones sont sur le point de disparaître. Il est tout à fait exact que la proportion des francophones au Canada est en baisse, et que son taux de reproduction linguistique est maintenant inférieur à 100 p. cent. Cela ne veut pas dire pour autant que *le nombre absolu* des francophones est également en décroissance. En fait, depuis 1871, la tendance est tout à fait à l'inverse. Dans chacune des trois régions à l'extérieur du Québec, les Maritimes, l'Ontario et dans l'Ouest, le nombre de francophones est à la hausse (voir Figure 1).²⁰ Qui plus est, l'accroissement de la population francophone semble être relativement constant au cours des décennies, s'élevant de 225 100 en 1881, à 449 600 en 1911, 721 800 en 1951 et 976 400 en 1991 (le nombre de francophones remonte même à 1 052 000 en 1991 si on y ajoute ceux qui ont deux langues maternelles, le français et une autre langue, plutôt que de les répartir également entre les langues déclarées comme le fait Statistique Canada). A trois reprises seulement une baisse a été enregistrée et, dans chaque cas, elles peuvent être attribuées à des caprices méthodologiques. En 1891, par exemple, le recensement ne faisait état spécifiquement et uniquement que des « Canadiens français ». Ce biais, sans doute non-intentionnel, mais combien révélateur, a eu pour effet de sous-estimer l'importance de plusieurs communautés francophones dont celles des Acadiens, des Métis, des Français et des Belges. En 1931, par contre, le recensement rapportait pour la première fois la langue maternelle et permettait une mesure plus précise de la population francophone. Jusqu'à cette date, l'origine ethnique était considérée le meilleur indice disponible. En 1981, Statistique Canada a modifié les procédures d'ajustement utilisées pour résoudre les cas de réponses multiples. Les ajustements et substitutions à cet égard ont eu pour effet le sous-dénombrement des minorités francophones.²¹ Ce troisième cas néanmoins, ne

²⁰ Les données utilisées pour ce schéma proviennent des divers recensements du Canada et de ses provinces et territoires. Notons, toutefois, certaines lacunes dans ces recensements. La population d'origine française ou francophone n'a pas été recensée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, en Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord-Ouest avant 1881, ni en Terre-Neuve avant 1945. Nous avons donc estimé ces données pour le Manitoba en 1871, nous inspirant de « Abstract statement of the census for the Province of Manitoba, enumerated during the Month of November, 1870 » dans *House of Commons Sessional Papers* (1870) vol. 20 à la p. 92; et pour les Territoires du Nord-Ouest en 1871 à partir de D.N. Sprague, B. Kaye et D. W. Moodie, « Dispersion des Métis du Manitoba et Rébellion du Nord-Ouest, 1870-1885 » dans R. L. Gentilcore, dir., *L'Atlas historique du Canada*, t. 2: *La transformation du territoire 1800-1891*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993, 35.

²¹ Voir par ex. R. Lachapelle et J. Henripin, *La situation démographique au Canada*, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980 à la p. 189.

nous permet pas conclure sans équivoque que cet effet a été la cause de la baisse observée de 1971 à 1981. Statistique Canada a introduit plusieurs changements de méthodologie entre 1971 et 1991, pour tenir compte du nombre croissant de réponses multiples. Ce n'est qu'en 1986, toutefois, que le questionnaire de recensement invitait explicitement les répondants à indiquer une deuxième langue maternelle, si deux langues avaient été apprises simultanément à la maison.

La croissance en nombre absolu, accompagnée d'une baisse proportionnelle, s'explique principalement par les mouvements de population. Les nouveaux arrivants, surtout dans l'Ouest canadien, comptent souvent des francophones originaires du Québec ou de l'étranger. Par exemple, de 1971 à 1991, le solde migratoire de la Colombie-Britannique enregistrait un gain net de 14 800 francophones et l'Alberta un gain net de 12 900.²² En fait, une grande partie des francophones de l'Ouest, soit 38 p. cent, sont nés ailleurs que dans l'Ouest, principalement au Québec.²³ Néanmoins, les migrants se composent surtout de non-francophones, ce qui explique en partie la croissance plus rapide de cette partie de la population.

Il n'est pas certain que cette croissance des minorités francophones continue à l'avenir, il n'est donc pas impossible que les prophètes du malheur finissent par avoir raison. En fait, les résultats du recensement de 1996 ne sont guère encourageants. De 1991 à 1996, le nombre de francophones plafonne et connaît même un léger recul, passant de 976 400 à 970 200 (ou, si l'on tient compte des réponses multiples, de 1 052 000 à 1 005 000). Des neuf provinces à majorité anglophone, seule la Colombie-Britannique a enregistré un gain de son effectif de langue française.²⁴

DEUXIÈME ILLUSION: LA DISPARITION DES FRANCOPHONES EST IRRÉMÉDIABLE

Selon de nombreux observateurs, ce sont surtout les lois démographiques qui sont la cause de la disparition inévitable et irrémédiable des minorités francophones. Ces lois, semble-t-il, sont omnipotentes, leur force irrésistible et leur exécution sans appel. Le politologue Nelson Wiseman, par exemple, nous explique que ce sont des facteurs démographiques, non pas des décisions

²² C. Castonguay, « Le déclin des populations francophones de l'Ouest canadien » (1993) 5 Cahiers franco-canadiens de l'Ouest 147.

²³ Communautés francophones, *supra* note 2 à la p. 286.

²⁴ *Langues au Canada*, *supra* note 3 aux pp. 19 et 73.

politiques, qui ont déterminé le caractère linguistique du Manitoba. À son avis, la décision du gouvernement du Manitoba en 1890 de supprimer les garanties constitutionnelles de la langue française, pour faire de l'anglais la seule langue officielle et la seule langue d'instruction, n'ont aucunement influencé le destin de la minorité francophone. « The abrogation of French language rights in the legislature and courts was repugnant to the constitution, but it was not material to the linguistic welfare and survival of Franco-Manitobans. »²⁵ L'imposition de l'anglais dans les écoles était plus lourde de conséquences, d'après Wiseman, mais elle était inévitable à cause de l'évolution démographique de la province. Il cite le travail de Kenneth McRoberts, y voyant un appui pour sa thèse: « [t]o a very real degree, these assimilationist pressures on the Francophone minorities are simply beyond the range of governmental action, however comprehensive and coordinated it may be ».²⁶

Scott Reid abonde dans le même sens, affirmant « the unstoppable decline and inevitable disappearance »²⁷ des minorités francophones au Canada. Il attribue cette disparition aux pressions démographiques et socio-économiques et en conclut, sur un ton provocateur, que ces minorités « are not dying out because they are being forced to assimilate. They are dying out because they choose to do so ».²⁸ Devant une telle volonté, il est évident que toute intervention politique s'avère inutile. Reid met donc les instances politiques en garde contre tout « meddling with the natural flow of linguistic trends » et insiste, plus particulièrement, que le gouvernement devra cesser de verser des fonds dans les poches des minorités francophones.²⁹ Avec une belle fleur de rhétorique, il déclare: « it would have been easier for the Canadian government to legislatively move the Rocky Mountains to Quebec than to save the isolated French-language communities scattered in their shadow ».³⁰

²⁵ N. Wiseman, « The questionable relevance of the Constitution in advancing minority cultural rights in Manitoba » (1992) 25 Can. J. Pol. Sci. 697 à la p. 701.

²⁶ *Ibid.* à la p. 702. Voir K. McRoberts, « Making Canada bilingual: Illusions and delusions of federal language policy » dans D. P. Shugarman et R. Whitaker, dir., *Federalism and political community*, Peterborough, Ontario, Broadview Press, 1989, 141 à la p. 155.

²⁷ *Lament for a Notion*, *supra* note 15 à la p. 100.

²⁸ *Ibid.* à la p. 116.

²⁹ *Ibid.* à la p. 99.

³⁰ *Ibid.* à la p. 101.

Castonguay réitère ces mêmes conclusions, et ce, depuis déjà deux décennies. En 1980, par exemple, il déclarait: « Les principales causes de l'effondrement des minorités sont des phénomènes démographiques et culturels aussi irréversibles que fondamentaux. Sur ce plan la loi fédérale des langues officielles et les meilleures années de l'ère Trudeau n'ont eu aucun effet perceptible et vraisemblablement aucun autre sursaut législatif, voir constitutionnel ne pourrait modifier cet état des choses [...] [D]e cinq ans en cinq ans il ressort toujours plus clairement que les minorités canadiennes-françaises ont déjà fait leur lit ».³¹

L'affirmation selon laquelle les minorités francophones constituent une cause perdue se lie fréquemment à un agenda politique, parfois caché, parfois évident. L'implication est claire: on peut difficilement justifier des services en français à des communautés qui n'existent plus. En fait, le Parti réformiste, qui prétend tenir compte des réalités régionales du pays, c'est-à-dire l'existence d'une seule province francophone et de neuf provinces anglophones, conclut qu'il n'y a pas de demande réelle pour des services en français au Canada, sauf dans les régions du Québec et de la capitale nationale.³² Il propose d'y mettre fin et de transférer aux provinces les compétences législatives en matière de langue. Le parti a par conséquent tout intérêt à promouvoir la notion de disparition inévitable, en vue de justifier son opposition au statut officiel de la langue française.

A l'encontre, par crainte des implications pour leur minorité anglophone, certains nationalistes québécois s'opposent à toute législation favorable aux minorités francophones. Il faut y voir l'origine de leur motivation à condamner les interventions du fédéral dans ce domaine, les traitant d'inutiles et d'oiseuses. Ce qui explique, par exemple, l'opposition québécoise aux dispositions constitutionnelles visant à garantir les services dans leur langue maternelle aux minorités de langues officielles. En 1980, le juriste Daniel Proulx a fustigé les « promoteurs du bilinguisme institutionnel au Canada » en déclarant que « l'inclusion dans la constitution d'un droit à l'instruction dans la langue de la minorité n'aidera juridiquement en rien les minorités francophones hors Québec à se sortir de la situation pitoyable dans laquelle elles se trouvent actuellement ».³³ Selon lui, « le seul effet tangible, palpable et vérifiable » de cette inclusion serait « l'assurance, pour tout anglophone résidant au Québec,

³¹ C. Castonguay, « La position des minorités francophones en 1976 » (1980) 69 *L'Action nationale* 825 à la p. 829.

³² Reform Party of Canada, « What is the Reform Party's position on official languages? » *Caucus Issue Statement* (November 20, 1991) n° 16, Ottawa, Reform Party of Canada.

³³ D. Proulx, « L'enchâssement des droits linguistiques: Un leurre pour les francophones hors-Québec » (17 octobre 1980) *Le Devoir* 10.

d'avoir libre accès à tout le réseau d'écoles anglaises qui existe au Québec par la dépossession unilatérale d'une importante portion de la souveraineté québécoise en matière de langue d'enseignement ». Dans son livre *Autopsie du Lac Meech*, le politologue Pierre Fournier est essentiellement du même avis, attaquant la *Charte canadienne des droits et libertés* dans laquelle il voit une ingérence provocatrice dans les affaires du Québec, tout en lamentant que la charte n'est « d'aucun secours pour les minorités francophones en voie d'assimilation ».³⁴ D'où, également, le cri d'indignation de l'historien Michael Behiels dans sa recension du même livre: « Most separatists would rather see the wholesale assimilation of the francophone minorities so that they would no longer feel morally obliged to support them via a united Canada ».³⁵

Néanmoins, il serait erroné de prétendre que la disparition des minorités est inévitable et que les décisions des gouvernements n'y sont pour rien. D'une part, les tendances démolinguistiques ne sont ni irrévocables ni immuables, au contraire. Ces tendances prennent souvent des virages imprévus et nous trompent régulièrement. À titre d'exemple, notons qu'au cours des années 1930 et 1940, de nombreux démographes prévoyaient que la surfécondité des francophones finirait par faire de ceux-ci la majorité de la population canadienne.³⁶ Ils n'avaient pas anticipé les changements subséquents, dont surtout la baisse de la fécondité et la hausse dans l'immigration.

D'autre part, un moteur politique se cache souvent derrière les forces démolinguistiques. L'étude d'une région de l'Alberta, connue au début du siècle comme « la petite province du Québec », est éloquent. La région de Saint-Paul a enregistré une baisse de sa proportion francophone, de l'ordre de 95 p. cent en 1909 à 31 p. cent en 1989, due principalement à l'arrivée de nouveaux résidents non-francophones et à l'assimilation des anciens résidents francophones.³⁷ Il faut voir là un premier moteur politique: deux tiers de ceux qui déménageaient dans la région, durant la période de 1984 à 1985, oeuvraient dans le secteur public, généralement à l'emploi du gouvernement provincial. Or, seulement 19 p. cent

³⁴ P. Fournier, *Autopsie du Lac Meech: La souveraineté est-elle inévitable?*, Outremont (Qc.), VLB Éditeur, 1990 à la p. 27.

³⁵ M. D. Behiels, Recension de *A Meech Lake Post-Mortem: Is Québec Sovereignty Inevitable?* de Pierre Fournier (1992) 25 Can. J. Pol. Sci. 156 à la p. 157.

³⁶ Voir à ce sujet, R. Lachapelle, « Évolution des groupes linguistiques et situation des langues officielles au Canada » dans *Tendances démolinguistiques et évolution des institutions canadiennes*, Montréal, Association d'études canadiennes, 1990, 11.

³⁷ E. A. Auger, « The decline of a French-speaking enclave: A case study of social contact and language shift in Alberta » (1993) 25 Canadian Ethnic Studies 65.

de ces fonctionnaires immigrants étaient francophones. Ajoutons à cela un deuxième moteur politique: les francophones qui adoptaient l'anglais comme langue usuelle avaient suivi toutes leurs études en anglais et avaient rencontré leur future épouse dans un milieu anglophone. Par contre, les francophones qui employaient toujours leur langue maternelle avaient fait des études en français et avaient rencontré leur future épouse dans un milieu francophone. Notons ici que, jusqu'en 1968, la loi scolaire en Alberta interdisait l'instruction en français. Ce qui nous amenait à conclure à l'égard du déclin de cette enclave francophone: « This trend should not be seen as simply the result of an immutable demographic law. It has been highly influenced by public policies designed to discourage, if not suppress, all languages other than English. Such policies have affected migration patterns, social integration and language use ».³⁸

Peut-on renverser ce déclin en adoptant d'autres politiques linguistiques, ou est-il déjà trop tard? Il est évident que, jusqu'ici, la *Loi sur les langues officielles* et les politiques subséquentes ne semblent pas avoir grandement remédié à la situation minoritaire. Il faut bien reconnaître que ces mesures ne vont pas tellement loin et qu'elles paraissent même très timides comparées aux politiques adoptées il n'y a pas si longtemps pour supprimer le français.³⁹ Par contre, la *Charte des droits et libertés* qui garantit l'instruction en français depuis 1982, et ce, dans les écoles gérées par la minorité francophone, offre la possibilité de redresser certains torts du passé. En 1984, à Edmonton et à Calgary en Alberta, la minorité francophone a obtenu ses premières écoles francophones et son premier conseil scolaire dix ans plus tard (la ville de Saint-Paul a dû attendre 1990 pour obtenir son école francophone). Depuis, le nombre d'écoles francophones est passé de deux à 18, et le nombre d'étudiants inscrits de 367 à 2 920 (voir Figure 2).⁴⁰ Il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble des neuf provinces à majorité anglophone, mais pour une période plus restreinte, de 1986 à 1994, le nombre d'écoles francophones n'a augmenté que de 499 à 554, et le

³⁸ *Ibid.* à la p. 81.

³⁹ E. A. Aunger, « Language Legislation and Official Bilingualism: The Uneasy Coexistence of Canada's Language Communities » CD-ROM: *Canada: Confederation to Present*, Edmonton, Chinook Multimedia, 2001.

⁴⁰ Ces données pour la période 1984 à 1998 proviennent de la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA).

nombre d'étudiants inscrits que de 123 027 à 129 648⁴¹ (malheureusement, aucune donnée n'est encore disponible pour la période depuis 1994).⁴²

Quels seront les effets de l'école francophone sur la minorité et sa survie? Une enquête menée par Rodrigue Landry et Réal Allard sur les écoles francophones en Nouvelle-Écosse démontre clairement que plus la scolarisation en français est forte, plus les compétences à l'écrit et à l'oral sont élevées et plus le désir de s'intégrer à la communauté francophone est grand.⁴³ Une autre enquête menée cette fois par Denise Moulun-Pasek sur les écoles francophones en Alberta confirme ces résultats. Cette dernière trouve, par exemple, chez les étudiants de l'école francophone à Saint-Paul, une vitalité linguistique accrue et une compétence langagière améliorée.⁴⁴ La volonté politique, manifestée dans la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 par l'enchâssement des garanties pour les écoles francophones en milieu minoritaire, commence donc à porter ses fruits. Il est évident qu'à elle seule l'école francophone ne peut pas assurer la relève. Il faut encore d'autres institutions et organisations de langue française. Néanmoins, l'école peut, de diverses façons, contribuer à l'établissement de ces institutions, à une vie communautaire en français et donc à la vitalité des minorités francophones.

TROISIÈME ILLUSION: L'APPAUVRISSMENT DES MINORITÉS FRANCOPHONES

Selon plusieurs observateurs de la francophonie canadienne, là où il reste encore des traces de la minorité, il s'agit surtout de quelques habitants rustiques dans de petits villages isolés où on continue à vivre une existence folklorique, employé comme cultivateur, bûcheron ou pêcheur. Richard Joy, par exemple, évoque l'image du francophone type en milieu minoritaire: pauvre, peu instruit,

⁴¹ A. Martel, « L'Article 23 de la Charte canadienne et les effectifs scolaires des minorités francophones 1982-1995 » (1995) 24 *Revista de Llengua i Dret* 165.

⁴² Statistique Canada enregistre les effectifs dans les différents programmes de langue, sans distinguer entre les écoles homogènes et les autres. Voir par ex. la revue *Éducation au Canada*. Pour cette raison, Angéline Martel (ci-dessus) a dû compiler ses données à partir d'informations provenant des différents ministères de l'éducation.

⁴³ R. Landry et R. Allard, « Langue de scolarisation et développement bilingue: le cas des acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse, Canada » (2000) 5 *Diversité Langues* 1. Disponible à www.telug.quebec.ca/diverscite.

⁴⁴ D. Moulun-Pasek, *La vitalité ethnique des 11e et des 12e années des écoles homogènes en Alberta*, thèse de maîtrise en éducation, Faculté Saint-Jean, University of Alberta, 2001 [non publiée].

campagnard, dépourvu de ressources, sans technologie.⁴⁵ Le francophone qui s'instruit en anglais quitte la paroisse rurale et s'assimile dans la ville anglaise; le francophone qui s'instruit en français quitte la province natale et s'installe dans la mère-patrie, le Québec. La modernisation, l'industrialisation et l'urbanisation signalent, dit-on, la mort de la francophonie. Cette image n'est pas sans rappeler le stéréotype des Québécois d'autrefois: un peuple né pour un petit pain, des porteurs d'eau et des scieurs de bois, analphabètes et ignorants.

En effet, les minorités francophones de nos jours sont perçues comme « les héritiers de Lord Durham », les descendants de ceux que Durham a caractérisés comme « destitute of all that can invigorate and elevate a people » et plus spécifiquement, « a people with no history, and no literature ». ⁴⁶ Leur littérature et leur culture, contes, romans, poésie, théâtre, films, peinture, chansons, sont largement inconnues, invisibles et même selon certains, inexistantes. Aux dires de la littéraire Pamela Sing, cette « non existence » des minorités francophones « n'est nulle part aussi frappante que dans le secteur culturel de la production littéraire ». ⁴⁷ Elle l'attribue largement à la fragmentation de la francophonie canadienne en entités régionales et à l'exclusion des minorités de ce peuple naissant qu'est la nation québécoise. Par conséquent, le francophone minoritaire n'est reconnu ni par le Canada anglais ni par le Québec français. Si les Québécois sont portés à dévaluer leur propre diaspora, « ces dévalorisations révèlent plus l'ignorance de leurs auteurs au sujet de la vitalité de la culture francophone en milieu minoritaire qu'elles ne correspondent à une réalité socioculturelle ».

Cette image d'une culture chimérique et folklorique s'explique surtout par deux conditions. D'abord, l'ignorance du produit culturel, tout au moins à l'extérieur de la communauté minoritaire, d'où son état de non existence. Ensuite, l'appropriation fréquente du produit culturel par la communauté québécoise elle-même, d'où son état d'invisibilité. Un nouveau dictionnaire, récemment paru dans l'Ouest canadien, met en évidence la richesse de la culture minoritaire et la fausseté de son image d'appauvrissement en présentant pas moins de 431 auteurs francophones, dont 123 artistes visuels, 163 gens de lettres,

⁴⁵ *Languages in conflict*, supra note 9 à la p. 36.

⁴⁶ Lord Durham, *Lord Durham's Report*, G.M. Craig, dir., *An abridgement of "Report on the Affairs of British North America"* Toronto, McClelland and Stewart, 1963 à la p. 150.

⁴⁷ P. Sing, « Une solitude du troisième type: l'écriture d'expression française dans le Far-Ouest canadien », Colloque sur la troisième solitude: l'écriture minoritaire canadienne, Montréal, Université de Montréal, mars 1998 à la p. 3.

38 artistes de la scène, 242 critiques et essayistes, 90 gens des médias.⁴⁸ Retenons dans cette liste les écrivains Marguerite-A. Primeau (prix Champlain, 1986), Nancy Huston (prix du Gouverneur général, 1993), Gabrielle Roy (prix du Gouverneur général, 1947, 1955, 1977) et Ronald Lavallée (prix Jules-Verne, 1988); les peintres Alex Janvier et Francine Gravel; le sculpteur Joe Fafard (médaille de bronze, Jeux de la francophonie, Madagascar, 1997); les dramaturges France Levasseur-Ouimet et Laurier Gareau; les musiciens Gérald Laroche (prix Juno, 1991) et Marcien Ferland; les compositeurs-interprètes Paul Lamoureux, Daniel Lavoie et Crystal Plamondon; le groupe musical Hart Rouge; la cinéaste Sylvie Van Brabant (prix de l'Association québécoise des critiques de cinéma, 1988).

En Ontario, les francophones peuvent également se vanter d'une richesse d'auteurs et d'artistes dont, par exemple, les écrivains Patrice Desbiens, Jean-Louis Trudel et Jean Éthier-Blais (prix Athanase-David, 1989); les dramaturges André Paiement, Pol Pelletier (prix de l'Association québécoise des critiques de théâtre, 1993), Robert Marinier et Jean Marc Dalpé (prix du Gouverneur général, 1989); le compositeur-interprète Robert Paquette; le musicien Daniel Lanois (prix Grammy 1987); les groupes musicaux CANO, Garolou et Brasse-Camarade et le cinéaste Jean Marc Larivière. En Acadie et surtout au Nouveau-Brunswick, les francophones comptent pour plus de 400 titres de littérature, dont au moins 150 recueils de poésie et 90 romans, et ceci durant la période de 1970 à 1995.⁴⁹ Parmi les auteurs acadiens, signalons les écrivains Antonine Maillet (prix Goncourt, 1979), Claude LeBouthillier, Jacques Savoie et Simone Rainville et les poètes Serge Patrice Thibodeau (prix du Gouverneur général, 1996), Gérald Leblanc, Herménégilde Chiasson et Raymond Guy LeBlanc. Chez les nombreux artistes de la scène retenons: Édith Butler, Roch Voisine (prix Félix, 1989), Isabelle Roy, Angèle Arseneault, Marie-jo Thério, Natasha St-Pierre et Donat Lacroix.

Du point de vue socio-économique, le stéréotype d'une minorité rurale, illettrée et démunie apparaît également faux. Dans l'Ouest, par exemple, le

⁴⁸ G. Morcos, *Dictionnaire des artistes et des auteurs francophones de l'Ouest canadien*, Sainte-Foy (Qc.), Presses de l'Université Laval et Edmonton, Faculté Saint-Jean, 1998. Voir J. de Finney, Recension du *Dictionnaire des artistes et des auteurs francophones de l'Ouest canadien* de G. Morcos (1999) 9 *Francophonies d'Amérique* 157.

⁴⁹ D. Lonergan, « La culture au quotidien: un petit portrait des arts dans l'Acadie d'aujourd'hui » dans J. Y. Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada: L'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999 aux pp. 516 et 519.

francophone type est urbanisé, instruit et salarié.⁵⁰ Il habite un grand centre métropolitain plutôt qu'une région rurale: 58 p. cent des francophones de l'Ouest (comme 63 p. cent de la population en général) habitent les 13 régions métropolitaines, surtout à Winnipeg, à Vancouver, à Edmonton et à Calgary. Ce même francophone type occupe un emploi dans le secteur tertiaire où il gagne le même salaire que son collègue anglophone. De nos jours, 11 p. cent des francophones sont employés dans le secteur primaire, 17 p. cent dans le secteur secondaire et 72 p. cent dans le secteur tertiaire. Dans la catégorie des emplois exigeant le plus haut niveau de compétences, celle des cadres et des professionnels, on retrouve 21 p. cent des francophones, comparé à 22 p. cent des anglophones. Le francophone type est également relativement bien instruit et il a terminé avec succès le cours secondaire. De plus, 10 p. cent des francophones et 11 p. cent des anglophones, détiennent un diplôme universitaire.

Si on en croit les premiers résultats du recensement de 1996, cette équité socio-économique se retrouve dans d'autres régions au Canada, mais à moindre degré. Les minoritaires francophones, semble-t-il, jouissent de conditions au moins égales à celles des Québécois francophones, mais parfois inférieures à la moyenne canadienne. Dans la plus haute catégorie d'emploi, celle des cadres et professionnels, nous trouvons 23 p. cent des minoritaires francophones et 22 p. cent des Québécois francophones, comparé à 23 p. cent des anglophones. Le revenu moyen des minoritaires francophones est de 23 000\$, celui des Québécois francophones de 21 100\$, et celui des anglophones de 24 600\$. Une comparaison des différentes tranches de revenu démontre que la répartition des francophones minoritaires est quelque peu plus égalitaire que celle des Québécois francophones (voir Figure 3). Chez les minoritaires, il y a proportionnellement moins de pauvres, mais il y a également moins de riches. En ce qui concerne le niveau de scolarité atteint, 45 p. cent des minoritaires et 46 p. cent des Québécois francophones ont poursuivi des études post-secondaires, comparé à 51 p. cent des canadiens, toutes langues confondues.

QUATRIÈME ILLUSION: LES MINORITÉS FRANCOPHONES SONT INSIGNIFIANTES

De toutes les illusions, celle de l'insignifiance sème le plus souvent les graines de sa propre réalisation. La perception et la réalité sont inséparables. La perception de non-existence aboutit directement à la réalité d'insignifiance. Les minorités francophones se trouvent souvent oubliées, marginalisées, absentes des récits de l'histoire du Canada, des négociations sur la réforme constitutionnelle,

⁵⁰ Communautés francophones de l'Ouest, *supra* note 2 à la p. 302.

des débats touchant l'avenir du pays. De fait, le nationalisme québécois s'approprie tout ce qui est principalement français au Canada et établit un nouveau paradigme identitaire. Le fait français devient québécois, d'où la définition simpliste: le francophone est québécois, l'anglophone est canadien. Cette prémisse constitue une profession de foi plutôt qu'une hypothèse scientifique et, comme tout bon stéréotype, elle paraît résumer une certaine vérité. Toutefois, c'est une vérité déformatrice et elle nous amène à des conclusions parfois absurdes. En 1977, par exemple, lors d'un spectacle présenté à Edmonton, la chanteuse québécoise Pauline Julien s'est adressée à son auditoire francophone presque exclusivement en anglais, une langue qu'elle ne maîtrisait pas tellement bien. En guise d'explication, elle a fait part de sa foi nationaliste: « Québec is French and Canada is English; when I cross the border into Canada, I speak English ».

Cette simplification déformatrice se retrouve également chez les Canadiens anglophones, même ceux qui semblent accorder un rôle important à la langue française dans l'histoire et la politique du Canada. David Bercuson, historien, et Barry Cooper, politologue, nous livrent, par exemple, une histoire révisionniste où la langue et la culture sont vues comme les facteurs déterminants dans l'évolution du pays.⁵¹ En fait, ils y voient la source de tous nos maux économiques et politiques. Selon eux, le français, et plus spécifiquement le Québec français, a toujours constitué une barrière au développement économique et aux droits politiques, en un mot à la réalisation de la démocratie libérale. Pourtant, ils ne sifflent pas un mot sur l'existence des minorités francophones et, pour appuyer le désir d'indépendance du Québec, ils envisagent avec satisfaction un nouveau Canada, libéral, démocratique et, bien entendu, anglophone. Philip Reznick, politologue et social-démocrate, conteste cette vision néo-libérale et propose à sa place un nouveau partenariat Canada-Québec, entre deux nations unilingues: le Canada anglais et le Québec français, qui risque lui aussi de boudier les minorités francophones: « We will have to get on with working out our own national and linguistic priorities, in which French will not have a significant place ».⁵² Reznick n'est pas hostile à ces minorités, au contraire, mais il est pessimiste quant à leur survie: « If nationalism speaks to the concerns of a collectivity with common bonds of language, culture, history, and

⁵¹ D. J. Bercuson et B. Cooper, *Deconfederation: Canada without Quebec*, Toronto, Key Porter Books, 1991.

⁵² P. Reznick, *Toward a Canada-Quebec Union*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1991 à la p.42. Voir également P. Reznick, Recension de *Deconfederation: Canada without Quebec* de D. J. Bercuson et B. Cooper (1992) 25 Can. J. Pol. Sci. 155.

territory, why should one expect its adherents to show particular tolerance toward minorities? ».⁵³

Le mythe national de notre fondation en tant que pays semble exclure d'emblée les minorités francophones et les peuples autochtones. En 1867, les deux peuples fondateurs étaient, dit-on, les Canadiens francophones de la future province du Québec et les Britanniques anglophones des futures provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. C'étaient ces deux peuples de l'Amérique du Nord britannique, ou plus précisément leurs représentants, qui avaient négocié le pacte fédératif et qui ont ainsi donné naissance au Dominion du Canada. Les Acadiens, par exemple, étaient absents des négociations sur l'union des colonies en 1864, et à Charlottetown et à Québec. Dans son projet de loi, adopté en 1995, sur l'avenir du Québec, le gouvernement du Québec résume bien cette interprétation de la nature du pays et de ses origines: le Canada se voulait un partenariat égal entre deux peuples fondateurs, les Québécois et les Canadiens; malheureusement ces derniers n'ont pas respecté leurs engagements.

Nous affirmons ici que cette insignifiance n'est ni justifiée ni réaliste. En premier lieu, les minorités francophones peuvent revendiquer légitimement un plus grand rôle politique, et cela pour des raisons morales. Explorateurs, colonisateurs, pionniers, fondateurs, par la suite, les communautés francophones se sont trouvées cependant dépossédées de leurs terres et déchues de leurs droits. Les Acadiens, par exemple, ont bâti une communauté prospère et égalitaire aux XVII^e et XVIII^e siècles mais le « grand dérangement » de 1755 à 1763 les a exilés et dispersés dans des pays lointains: Massachusetts, Maryland, Pennsylvanie, Louisiane, Santo-Domingo, Guyane, France, Angleterre⁵⁴. Ainsi, à l'époque de la Confédération, ils ne représentaient que 16 p. cent de la population du Nouveau-Brunswick, habitant les régions les plus isolées et les plus stériles de la côte nord. Les francophones ont également exploré l'Ouest canadien et ont donné naissance, sur les rives de la Rivière Rouge, à une nouvelle nation: les Métis. Fondateurs de la province du Manitoba, ils ont su négocier une entente constitutionnelle pour protéger leur vie, leur culture et leur langue. Le tout tombe à l'eau, toutefois, et ils se retrouvent eux aussi chassés encore plus loin vers l'Ouest, où ils perdent successivement leurs terres, leurs écoles et leurs droits linguistiques.

⁵³ *Ibid.* à la p. 107.

⁵⁴ Voir par ex. R. Leblanc, « Les migrations acadiennes » dans D. Louder et E. Waddell, dir., *Du continent perdu à l'archipel retrouvé: Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, 137.

En deuxième lieu, les minorités francophones peuvent réclamer à juste titre un plus grand rôle politique à cause de leur poids démographique. Il va de soi que, dans un Canada sans le Québec, la présence et l'influence francophones se trouveraient énormément réduites. Cette influence ne serait toutefois pas insignifiante comme on le laisse souvent entendre: les francophones resteraient quand même la minorité linguistique la plus importante au pays (voir Figure 4). Ils comptent actuellement pour 5 p. cent de la population des neuf provinces à majorité anglophone, dépassant d'une marge importante les sinophones (3 p. cent) et les germanophones (2 p. cent). Ils dépassent également les Autochtones qui, selon le recensement de 1996, ne représentent que 3 p. cent de la population hors-Québec.

Malheureusement, certains observateurs sont convaincus que ce poids ne serait pas suffisant pour garantir le respect des droits acquis. Selon le politologue Roger Gibbons: « The francophone population, stripped of the political protection afforded by Quebec, would be too small to warrant constitutional protection [...] In all probability, the official-languages sections of the Charter of Rights and Freedoms would be repealed at the first opportunity ». ⁵⁵ Nous ne pouvons pas réfuter cette prévision mais notons toutefois que d'autres États démocratiques ont déjà fait preuve d'une plus grande générosité d'esprit. La Suisse, par exemple, a reconnu la langue italienne comme une langue nationale en 1874, et comme une langue officielle en 1938. Pourtant, seul un quart de million de ses citoyens, comptant pour 5 p. cent de la population, parlent italien. L'Estonie a reconnu en 1925 le droit de sa minorité germanophone à élire un conseil culturel chargé de la gestion de ses institutions scolaires et culturelles. Pourtant, les germanophones ne représentaient que 2 p. cent de la population et étaient dispersés à travers le pays.

Déjà au Canada, les Autochtones, beaucoup moins nombreux que les minorités francophones, commencent à prendre leur juste place dans les négociations politiques. Ils étaient représentés à la table des négociations en 1993, par exemple, lors de la recherche d'un accord sur la crise constitutionnelle, une recherche qui devait aboutir à l'entente de Charlottetown.

⁵⁵ R. Gibbins, « Speculations on a Canada without Quebec » dans K. McRoberts et P. Monahan, dir., *The Charlottetown Accord, the Referendum and the Future of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, 264 à la p. 271.

CONCLUSION

Personne ne peut contester ni la fragilité ni la vulnérabilité des minorités francophones. Prétendre que tout est bien dans le meilleur des mondes serait la plus grande illusion de toutes. Néanmoins, bien qu'affaiblies, les minorités sont toujours vivantes. Les nécrologies sont trompeuses; les obsèques sont prématurées. Les croire serait abandonner une communauté blessée et empêcher pour toujours son rétablissement.

Trop souvent, les nationalistes canadiens et québécois font avancer leurs propres agendas sur le dos des minorités francophones. Soit qu'ils nient l'existence même de ces minorités, soit qu'ils s'en servent contre leurs adversaires. Dans cette guerre de mots, chacun accuse l'autre de vouloir la disparition des minorités, mais personne ne leur reconnaît une existence viable. À cet égard, les conseils de Linda Cardinal sont très pertinents: « Les francophones hors-Québec devront redéfinir leur rapport aux nations qui coexistent au Canada [et] les nationalistes québécois devraient, pour leur part, cesser de parler de la disparition des francophones hors-Québec ». ⁵⁶ Sur ce premier point, il nous semble évident que les minorités francophones n'auront pas d'avenir viable si elles ne réussissent pas à renforcer leurs liens avec le Québec. Les recherches en sociolinguistique sont univoques: il n'y aura pas d'individus bilingues s'il n'y a pas de sociétés unilingues. ⁵⁷ Plus spécifiquement, il n'y aura pas de minorités francophones hors-Québec s'il n'y a pas de société francophone au Québec. Les minorités ont intérêt à appuyer la construction d'un Québec où le français est la langue commune; les nationalistes québécois n'ont aucunement besoin de diminuer les minorités pour justifier leur propre projet de société. Enfin, ceux qui croient que les minorités francophones ne sont qu'une carte à jouer, n'agissent dans l'intérêt ni des Canadiens, ni des Québécois, ni des minoritaires eux-mêmes.

Fernand Harvey abonde dans le même sens, nous indiquant le chemin à parcourir pour mettre fin à certaines perceptions illusoire. ⁵⁸

⁵⁶ L. Cardinal, « Les minorités nationales ou linguistiques dans un nouveau rapport Québec-Canada » dans J. Trent, R. Young et G. Lachapelle, dir., *Québec-Canada: What is the path ahead?*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1996, 235 à la p. 239.

⁵⁷ Voir J. Laponce, *Langue et territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1984.

⁵⁸ F. Harvey, « Le Québec et le Canada français: histoire d'une déchirure » dans S. Langlois, dir., *Identité et cultures nationales: L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, 49 à la p. 62.

Mais pour changer la perception des communautés francophones hors Québec au sein de l'opinion publique québécoise, laquelle influence à son tour le milieu politique, il faut d'abord tenter de jeter des ponts au sein même de la société civile. Les médias ont un rôle à jouer dans ce sens, mais il appartient aussi aux intellectuels de montrer que la vie française hors Québec n'est pas uniquement synonyme de pertes démographiques et de luttes scolaires sans fins, mais qu'il existe des communautés francophones qui ont la capacité de se penser par leurs élites intellectuelles, de créer par leurs écrivains et leurs artistes et aussi, dans une certaine mesure, de produire par leurs coopératives et leurs gens d'affaires.

Tout cela suppose à la fois de la bonne volonté et une ouverture d'esprit. Malheureusement, ceux qui caressent des illusions les préfèrent souvent à la réalité, d'où la difficulté de les dissiper. Dans ce sens, la situation des minorités francophones n'est pas sans rappeler l'histoire d'un accident de voiture qui a coûté la vie à plusieurs députés albertains, dans une région très isolée de la province. Un fermier qui se trouvait peu après sur la scène de la tragédie, a décidé d'enterrer les corps dans son champ. Le lendemain, un policier qui faisait enquête sur l'accident a demandé si toutes les victimes avaient été tuées sur le coup. D'où la réponse du fermier: « Some said that they were still alive, but you know how politicians lie ».





